

684

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros
Siège social : 128 rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS - SIREN 538 772 807

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUIN 2024

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2023

DEUXIÈME DÉCISION

Après avoir constaté au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

– Un compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire de 701.283 €

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes ni d'autres revenus au titre des trois exercices précédents.

DocuSigned by:
François Despointes
DC13DA49EB60496...

CERTIFIE CONFORME A
L'ORIGINAL

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : 684

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 128 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent : 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2023		Exercice N-1			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC					
		Frais de développement	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	91 854	AG		91 854		91 854	
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	11 739	AU	11 739			405	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	4 476 590	CV	5 000	4 471 590		4 471 590	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières	BH	20 000	BI		20 000		20 000		
	TOTAL (II)			BJ	4 600 182	BK	16 739	4 583 444		4 583 848
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	202 554	BY		202 554		325 571	
		Autres créances (3)	BZ	1 163 020	CA	248 972	914 049		773 265	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE					
Comptes de Régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	113 345	CG		113 345		21 538	
		Charges constatées d'avance (3)	CH		CI					
	TOTAL (III)		CJ	1 478 920	CK	248 972	1 229 948		1 120 374	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 079 102	IA	265 710	5 813 391		5 704 222	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition										DGFIP N° 2051 2024	
Désignation de l'entreprise : 684										Néant	
						Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 5 000)				DA	5 000		5 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB						
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC						
	Réserve légale (3)				DD	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE						
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF						
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes visés EJ)				DG						
	Report à nouveau				DH	1 245 232		925 448			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	701 283		319 784			
	Subventions d'investissement				DJ						
	Provisions réglementées				DK						
	TOTAL (I)				DL	1 952 015		1 250 732			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM						
	Avances conditionnées				DN						
	TOTAL (II)				DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP						
	Provisions pour charges				DQ						
	TOTAL (III)				DR						
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS						
	Autres emprunts obligataires				DT						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	3 045 012		3 738 494			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	566 790		563 797			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	37 579		20 543			
	Dettes fiscales et sociales				DY	211 019		129 679			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ						
	Autres dettes				EA	977		977			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB						
	TOTAL (IV)				EC	3 861 377		4 453 490			
	Écarts de conversion passif (V)				ED						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	5 813 391		5 704 222			
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B						
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C						
			Écart de réévaluation libre		1D						
			Réserve de réévaluation (1976)		1E						
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF						
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 612 809		1 407 731			
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH						

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise684										Néant	
			Exercice N						Exercice N-1		
			France		Exportations et y raisons intracommunautaire		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens	FD		FE		FF				
		services	FG	810 689	FH		FI	810 689	745 465		
	Chiffres d'affaires nets		FJ	810 689	FK		FL	810 689	745 465		
	Production stockée						FM				
	Production immobilisée						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP				
	Autres produits (1) (11)						FQ	1	2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	810 690	745 467		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS				
	Variation de stock (marchandises)						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de do						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV				
	Autres achats et charges externes (3)						FW	25 928	36 485		
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	(1 164)	(1 608)		
	Salaires et traitements						FY				
	Charges sociales (10)						FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	405	2 257		
			dont montant de l'amortiss- ement du fonds de commé				HS				
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	1	1		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	25 171	37 136		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	785 520	708 331			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	109 291			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	43 417	20 558		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	152 708	20 558		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		253 972		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	43 459	52 538		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	43 459	306 510		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	109 249	(285 952)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	894 769	422 379			

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise 684										Néant			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	193 486	102 595	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	963 398	766 024	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	262 116	446 241	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	701 283	319 784	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième)							RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exercice (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6		obligatoires		A9					
		dont cotisations facultatives Madelin					A7						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne					A8						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) joindre en annexe) :										Exercice N	
												Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL GENERAL													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
											Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL													

DGFIP N° 2053 2024

684

[illegible]

DGFIP N° 2053 2024

684

[illegible]

5 - IMMOBILISATIONS													DGFIP N° 2054 2024					
Désignation de l'entreprise : 684																	Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
										consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	91 854	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM		KN		KO					
		Installations générales, agencement et aménagements des constructions		Dont Composants		M2			KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3			KS		KT		KU					
	autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencement aménagements divers						KV		KW		KX						
		Matériel de transport						KY		KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	11 739	LC		LD						
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes								LK		LL		LM					
	TOTAL III								LN	11 739	LO		LP					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T					
	Autres participations						4 476 590		8U		8V		8W					
	Autres titres immobilisés								1P		1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières						20 000		1T		1U		1V					
	TOTAL IV						4 496 590		LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						4 600 182		ØG		ØH		ØJ						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	91 854	1X					
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC						
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF						
		Inst. gales, agencts et an constructions				IS		MG		MH		MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO						
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR						
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	11 739	MU						
		Emballages récupérables divers *				IX		MV		MW		MX						
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB					
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF					
	TOTAL III						IY		NG		NH	11 739	NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW					
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	4 476 590	ØZ					
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	20 000	2G					
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	4 496 590	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	4 600 182	ØM						

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION GFiP N° 2054-bis 2024
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 684 Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision spéciale.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS														DGFIP N° 2055 2024									
Désignation de l'entreprise684														Néant									
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement				CY					EL					EM					EN				
Fonds commercial				RE					RF					RI					RJ				
Autres immobilisatons incorporelles				PE					PF					PG					PH				
TOTAL I				RK					RM					RN					RO				
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR					PS					PT					PU				
		inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ					QA					QB					QC				
Autres immobilisations corporelles		inst. generales, agencements aménagement divers		QD					QE					QF					QG				
		Matériel de transport		QH					QI					QJ					QK				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	11 334				QM	405				QN					QO	11 739			
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
TOTAL II				QU	11 334				QV	405				QW					QX	11 739			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	11 334				ØP	405				ØQ					ØR	11 739			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV									
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	inst. gales, agenc et am. des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO									
TOTAL III																							
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ									
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'emission d'emprunt à étaler												Z9					Z8						
Primes de remboursement des obligations												SP					SR						

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise 684											Néant		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES					Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)							UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières							UT	20 000	UV	20 000	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA					
	Autres créances clients							UX	202 554	202 554			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (			Provision pour dépréciation antérieurement constituée*			UO						
	Personnel et comptes rattachés							UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ					
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices					VM					
			Taxe sur la valeur ajoutée					VB	10 612	10 612			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN					
			Divers					VP					
	Groupe et associés (2)							VC	1 151 658	1 151 658			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR	750	750			
	Charges constatées d'avance							VS					
	TOTAUX							VT	1 385 575	VU	1 385 575	VV	
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice					VD					
VE													
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		plus d'1 an et 5 ans au plu 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	3 045 012	796 444	2 248 568						
		à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	(977)			(977)						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	37 579			37 579						
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D										
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E	193 486	193 486							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	17 398	17 398							
		Obligations cautionnées		VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	135	135							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	567 766			567 766						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	977			977						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	3 861 377			VZ	1 612 809	2 248 568				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice					VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice					VK	694 609					

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES JGFIP N° 2059-A 2024

Désignation de l'entreprise : 684

Néant☐

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975	+				
	17	Amortissements pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Extension

684

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

GFIP N° 2059-B 2024

signation de l'entreprise : 684

X

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Extension

684

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

OGFiP N° 2059-C 2024

Désignation de l'entrepris684

Néant☒

	Rappel de la plus ou moins-v-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 %	
(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les soc	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non co	
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le reve	exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 2	
	(art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-v alues à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a c
cices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entrepri: 684

Néant

X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)